

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération  
n° 2011.12.287

**Contrat urbain de  
cohésion sociale  
(CUCS) : avenant n°2  
pour les années 2011-  
2014**

**LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2011**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMAI à Dominique THUILLIER, Djillali MERIOUA à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

André BONICHON, Nadine GUILLET, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur DAURE****CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) : AVENANT N°2 POUR LES ANNEES  
2011-2014**

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont été signés en 2007 pour trois ans renouvelables. Une prolongation tacite a eu lieu en 2010. Des avenants ont été programmés pour 2011-2014 avec recommandation de ne pas modifier la géographie prioritaire et de ne pas contractualiser de financements.

50 sites au niveau national font l'objet d'un avenant CUCS expérimental avec un projet de territoire ; aucun site n'a été retenu en Poitou-Charentes.

En conséquence, l'avenant proposé par Monsieur le Préfet de la Charente porte sur la ré-affirmation de la géographie prioritaire sans modification, soit 14 quartiers :

- ✓ 3 ZUS de priorité 1 : Basseau-Grande Garenne, Ma Campagne, Champ de Manœuvre
- ✓ 1 ZUS de priorité 2 : Bel-Air La Grand Font
- ✓ 10 quartiers de priorité 3 : L'Houmeau - La Madeleine-la Gare, Saint-Cybard, Saint Martin, les Ecasseaux, Le Treuil, La Garenne, Villement, L'Étang aux moines, La Foucaudie, Sous les Vignes.

Les 5 thématiques du contrat urbain sont maintenues ainsi que les 6 objectifs stratégiques :

- 1- Mieux connaître les publics fragiles et les évolutions socio-économiques du territoire,
- 2- Adopter une approche plus stratégique des ZUS en terme de développement,
- 3- Travailler au décloisonnement des pratiques professionnelles et organiser les conditions d'une coordination plus efficace,
- 4- Apprendre à évaluer ensemble,
- 5- Disposer à l'échelle des communes et de l'agglomération d'une ingénierie à la hauteur des enjeux méthodologiques du contrat,
- 6- Favoriser la culture de lutte contre les discriminations.

Aucune modification majeure n'est introduite dans le CUCS.

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 14 septembre 2011,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant 2011-2014 du contrat urbain de cohésion sociale ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>16 décembre 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>16 décembre 2011</b>